

Local | QUIMPER

## Trafic de drogue. 3 relaxes...pour cause de géolocalisation illégale

10/02/2021 10:38

Le système judiciaire français est en perdition. Mardi 9 février, nouvel exemple avec cette relaxe prononcée dans une affaire de trafic de drogue, à l'encontre de trois prévenus.

« Trois Parisiens » selon Ouest-France ([attention tout de même à la définition très particulière du Parisien que se font certains journalistes](#)) de 18 à 20 ans, poursuivis pour trafic de shit et de cocaïne, ont bénéficié d'une exception de nullité lors de leur procès à Quimper.

L'avocate des prévenus avait souligné que la géolocalisation de son client était illégale, la demande devant être faite par décision écrite et motivée du procureur, ce qui n'avait pas été le cas et portait donc « atteinte grave aux libertés individuelles ».

Les trois individus sont donc relaxés, alors que pourtant, les faits ont été constatés par les gendarmes de Pont-L'Abbé : le 5 janvier 2021, ils avaient été pris en chasse par les gendarmes, avant de rouler à contresens à 170km/H sur la voie express puis d'être finalement arrêtés grâce à la géolocalisation justement, de l'un d'entre eux.

La perquisition permettra la découverte de cocaïne, de cannabis, d'une balance de précision, d'argent liquide, de vidéos compromettantes.

Ils n'iront pas 18 mois en prison pour le premier, un an pour les deux autres, comme demandé par le procureur. C'est la relaxe générale donc...Pour cette histoire de géolocalisation.

La jeunesse bretonne elle, peut bien mourir à petit feu du fait de ces dealers qui prospèrent...

Crédit photo : DR

[cc] [Breizh-info.com](#), 2021, dépêches libres de copie et de diffusion sous réserve de mention et de lien vers la source d'origine

---